

TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION 2018-2019

Diplômes nationaux	Étudiants non boursiers	Étudiants boursiers*
Droits de scolarité (obligatoires)		
Licence, licence professionnelle, DUT, CPGE	170.00 €	Exonération
Master	243.00 €	Exonération
Doctorat et HDR	380.00 €	Exonération
Prestations complémentaires (facultatives)		
Libre-Service informatique	8.00 €	8.00 €

Étudiants boursiers* : Sur présentation de la notification de bourse uniquement.

Attention, si après étude de votre dossier le CROUS vous refuse le statut de boursier, vous devrez payer les droits d'inscription à l'université.

Inscription en Auditeur libre : 113 € (+ prestation facultative si souhaitée)

Inscription en « cumulatif » : 113 € (+ prestation facultative si souhaitée)
0 € (boursiers)

Inscription à un diplôme complémentaire :

- Cursus Licence : 113 €
- Cursus Master : 159 €
- Doctorat / HDR : 253 €

Diplômes d'Université	Obligatoires	Facultatif	TOTAL
Droits de scolarité			
<i>DU Histoire de l'Art (inscription principale)</i>	480.00 €	8	488
<i>DU Histoire de l'Art (inscription complémentaire à un second diplôme)</i>	113.00 €	8	121
<i>DU Français Langue Étrangère</i>	1000.00 € (pour 1 semestre)	8	1008

Autres formations	Obligatoires (droit licence + médecine préventive)	Si prestation facultative Services informatiques)
Droits de scolarité		
IMJA (Institut des métiers de la justice et de l'administration)	505 €	513 €

Les DROITS D'INSCRIPTION sont payés impérativement à L'INSCRIPTION, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de La Rochelle, par carte bancaire ou en espèces (si montant inférieur à 300 euros).

Inscriptions dans le cadre d'une convention entre l'université de la Rochelle et :

- ICES : certificat scolarité ICES **obligatoire**
- SUP DE CO / L3 Gestion – L2 Gestion : certificat scolarité Sup de Co **obligatoire** (Tarif Licence sauf BU - Boursiers exonérés en totalité)
- CPGE de lycées : certificat de scolarité du lycée **obligatoire**

Contrat d'apprentissage : pas de paiement sur justificatif du pôle alternance

Contrat de professionnalisation : pas de paiement sur justificatif du pôle alternance

Attention : attestation d'acquittement à la CVEC obligatoire (90 €).
Pour toute information : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>